

**PROGRAMME *New Settings*
(Arts de la scène & Arts plastiques)**

RÈGLEMENT

Vous soumettez aujourd'hui un dossier à la Fondation d'entreprise Hermès dans le cadre du programme *New Settings*.

Votre dossier doit impérativement remplir les critères de sélection suivants :

- **La dimension plastique du projet scénique doit être prépondérante.**
Pour ce faire, le projet peut être :
 - Le résultat d'un travail de création partagé entre un ou plusieurs artistes de la scène et un ou plusieurs plasticiens (dans le cadre d'une collaboration inédite).
 - Une œuvre signée par un artiste de la scène ou un artiste plasticien, à condition que le travail que le ou les auteurs engagent soit :
 - * un travail mêlant les arts de la scène et les arts plastiques,
 - * un travail plastique sur scène,
 - * un travail scénique incluant une problématique plastique.
- Le ou les auteurs peuvent s'appuyer sur les technologies numériques.
- Le projet doit proposer de nouveaux modes opératoires dans le processus de création de l'œuvre et/ou dans la relation au public.
- Le projet doit être conçu pour un public d'au moins 100 personnes.
- La première de la création doit être prévue entre les mois de janvier et de décembre 2018.
- Ne sont pas éligibles les propositions performatives créées pour des espaces d'exposition.

Votre dossier doit comporter les informations et les pièces suivantes :

- La fiche d'identification du projet remplie.
- Le dossier de présentation de la création.
- Une présentation de(s) équipe(s) artistique(s).
- Le budget de la production (charges et produits).
- Le coût plateau pour 2 à 5 représentations (détaillé).
- La ou les lettre(s) d'engagement du ou des partenaire(s) confirmé(s).
- Le plan de tournée (dates confirmées et perspectives).
- Une vidéo des deux dernières créations des artistes de la scène.
- Un dossier de présentation des projets antérieurs pour les plasticiens.

Conditions d'envoi :

Nous vous remercions de nous envoyer votre dossier complété par email à l'adresse suivante : fondation.newsettings@hermes.com

La date d'envoi limite des dossiers est le 1^{er} juillet 2017 à minuit (date de réception faisant foi). Les candidats sont invités à prendre en compte le temps de transmission électronique afin de s'assurer de l'arrivée de leur dossier avant la date et l'heure limites.

Les dossiers devront comporter chacun des éléments nécessaires à la candidature, compilés dans l'ordre indiqué ci-dessus en un seul fichier PDF.

Les fichiers vidéo seront néanmoins acceptés lorsque envoyés à part, dans un même courriel (il est néanmoins conseillé de nous transmettre des liens vidéo).

Il est notamment recommandé aux candidats d'éviter les fichiers excédant 15 Mo.

La Fondation ne pourra être tenue responsable dans le cas du retard pris par un candidat dans l'envoi de sa candidature, notamment lorsque ce retard est dû à des problèmes techniques et/ou informatiques.

Calendrier de la 8^e édition (2018)

- Du 7 mars au 1^{er} juillet 2017 : dépôt des dossiers.
- Octobre 2017 : annonce des résultats.
- Automne 2017-automne 2018 : accompagnement des projets.
- Septembre-décembre 2018 : présentation des projets soutenus à Paris ou en région parisienne.
- Septembre-octobre 2019 : présentation d'une sélection de projets labellisés *New Settings* durant le festival *Crossing the Line*, dans le cadre d'un temps fort consacré au programme *New Settings*.

Réponses aux questions récurrentes :

- Je suis un jeune artiste et mon travail a été peu produit et montré au public. Puis-je postuler ?

Le programme *New Settings* accompagne aussi bien des artistes dit « émergents » que des artistes plus confirmés, en France comme à l'international. Nous vous invitons à consulter notre site Internet pour connaître le nom des artistes déjà soutenus par le passé.

- Dois-je indiquer le montant que je souhaite demander à la Fondation d'entreprise Hermès dans mon budget de production ?

Oui. Dans votre budget de production doivent apparaître toutes les dépenses indues par la réalisation du spectacle (les charges). En regard, doit apparaître votre plan prévisionnel de financement (les produits). Le montant que vous sollicitez auprès de la Fondation d'entreprise Hermès doit être clairement indiqué dans cette seconde partie.

- Le soutien que la Fondation d'entreprise Hermès apporte aux projets *New Settings* est-il plafonné par projet ?

L'accompagnement de la Fondation d'entreprise Hermès est sur mesure. Chaque projet est ainsi soutenu selon ses besoins et son économie générale, dans le respect des ressources du programme. D'où l'importance de recevoir un budget de production détaillé avec, dans les produits, le montant du soutien que vous sollicitez.

- Mon projet ne comporte pas de partenaires parisiens. Puis-je postuler ?

Tout à fait. Si vous n'avez pas de partenaire en région parisienne, la Fondation d'entreprise Hermès s'engage, si vous êtes sélectionné, à vous proposer des dates de représentation à l'automne 2018 chez l'un de nos complices.

- Est-il nécessaire de réserver la première du spectacle pour *New Settings* ?

La première des spectacles sélectionnés peut tout à fait avoir lieu chez un autre partenaire du projet, en France ou à l'étranger.

- Si mon projet est sélectionné pour faire partie du programme *New Settings*, suis-je certain de le présenter à New York ?

Seuls quelques projets labellisés *New Settings* sont présentés chaque année à New York. Le choix des spectacles présentés dans le cadre du festival *Crossing the Line* est le fruit d'un dialogue constant entre la Fondation d'entreprise Hermès et le FIAF – French Institute Alliance Française. Il peut par ailleurs concerner des projets soutenus lors d'éditions précédentes.

- Dois-je envoyer des vidéos intégrales ou des extraits suffisent-ils ?

Nous vous encourageons à nous faire parvenir deux versions vidéo lorsque cela est possible : la captation intégrale du spectacle et une bande-annonce. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est plus aisé de s'imprégner du travail d'un artiste quand il est possible de voir ses œuvres dans leur intégralité. Nous vous recommandons par ailleurs de nous faire parvenir ces vidéos sous forme de liens.